Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_7-DE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-11-24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Magalie PETEL, Hervé LE CAM, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-11-7. TRANSITION ÉCOLOGIQUE_CONVENTION DE TRAVAUX BOCAGERS

La Ville de Bruz a signé un partenariat avec Eaux et Vilaine pour la plantation de haies sur deux de ses terrains communaux non exploités à ce jour : parcelles BO0055 (Chemin de la Massue) et BO0059 (La Pavais), ce projet étant financé par le programme Breizh bocage.

A cette occasion, la commune sollicite Eaux et Vilaine pour la mise en place d'un chantier participatif avec les scolaires pour l'installation de ces haies. Une classe de CE1/CE2 de l'école primaire Champ l'Evêque sera encadrée par Eaux et Vilaine pour cette plantation. Le chantier aura lieu prévisionnellement le 16 janvier 2026, mais la date pourra être reportée en cas d'intempéries.

Il est proposé une convention de partenariat afin de fixer les conditions de présence et d'intervention d'Eaux et Vilaine.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_7-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention annexée à la présente délibération et tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Pour le Maire et par délégation

Hervé-Pierre MALTRUD

Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Délibération publiée le : 28/11/2025

Délibération transmise le : 28/11/2025